

2 Fiche de synthèse

PROFIL DE VULNERABILITE DE L'EAU DE BAINADE : FICHE DE SYNTHESE

Plage de RAZISSE (81120 Montrot)

mai-16

DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAINADE

Nom de la zone de baignade :

Plage de Razisse

Responsable de la baignade :

Marina BOUTHEMY - 05 63 55 72 09

Surveillance de la baignade :

plage surveillée pour les résidents du centre de vacances uniquement du 1er juillet au 31 août
horaires selon l'activité de la base : entre 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Poste de surveillance sur la plage :

trousse de premier secours sur la plage

Infirmier au bureau :

lit, défibrillateur, matériels nécessaires pour les premiers soins

Nature de la plage :

naturelle, (terre / roche)

Dimension de la plage :

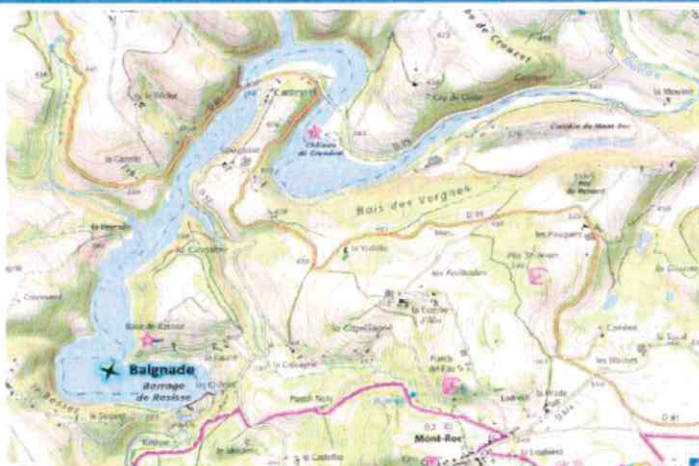
longueur : 16 m largeur : 3 m

Fréquentation journalière :

Jusqu'à 80 personnes (maximum 20 en simultané)

Coordonnées du point de surveillance ARS :

X : 647280 Y : 6301139



Délimitation de la zone de baignade :

ligne d'eau (flotteurs lestés) de 45 m, disposée en fonction de la hauteur d'eau et du public accueilli (tranche d'âge)

Equipements :

Sanitaires au gymnase

Autres activités :

Pêche, canoë kayak, dans le cadre des activités de la base de loisir

Accessibilités aux animaux :

Interdiction totale

RECOMMANDATIONS AUX Baigneurs

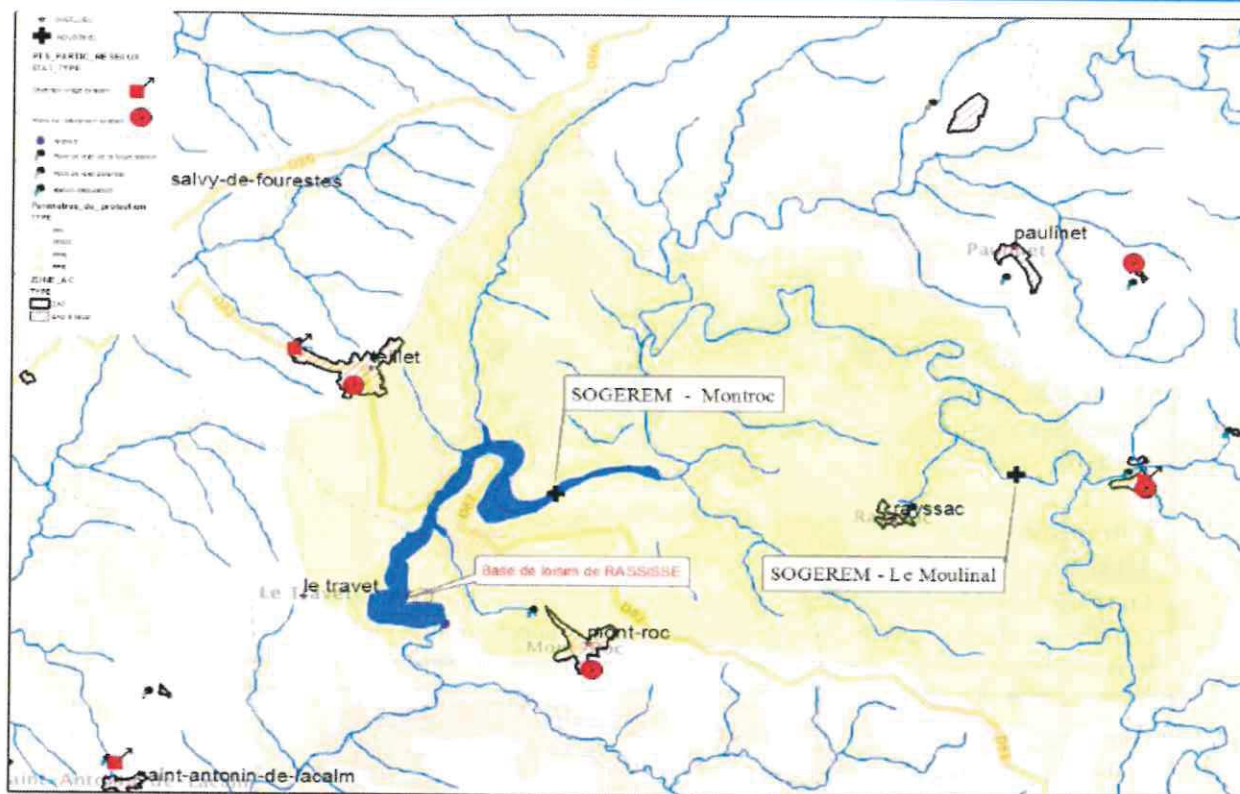
- vérifier que la baignade est autorisée (informations sur les panneaux au niveau de la voilerie et dans le bureau du responsable de la base)
- la plage est interdite aux personnes extérieures à la base de loisirs de RAZISSE
- un règlement intérieur de la baignade est affiché sur le panneau d'information
- la plage est interdite aux chiens et aux chevaux

PROFIL DE VULNERABILITE DE L'EAU DE BAINADE : FICHE DE SYNTHESE

Plage de RASSISSE (81120 Montroc)

mai-16

PRINCIPALES SOURCES DE POLLUTION



SITUATIONS POUVANT GENERER UNE POLLUTION

- 1- rejet accidentel en provenance de l'ex-SOGEREM à Montroc
- 2- observation de rejets directs en amont de la zone de baignade (vidange camping-cars, déjections d'animaux, etc...)

GESTION PREVENTIVE DU RISQUE SANITAIRE PENDANT LA SAISON

- Evaluation de la qualité de l'eau par surveillance visuelle quotidienne et prélèvement bimensuel



Si risque sanitaire avéré : arrêté de fermeture préventive de la plage